



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 23 mars 2023, à l'adoption du règlement suivant :

- 325-2023 intitulé : *Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 910 000 \$.*

Ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 4 mai 2023.

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut en faire la demande à la soussignée à l'adresse courriel suivante : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 8 mai 2023.

Marie-Josée Charron, greffière